

avait été envoyée de Venise dans ce dessein, faits prisonniers et conduits dans cette dernière ville, où ils ont été mis dans les donjons, pour y souffrir les cruautés de la police, jusqu'à ce qu'ils soient conduits à l'échafaud ! (Impossible à croire, à moins qu'on ne suppose les Autrichiens plus barbares que des sauvages. De quel crime ces sujets du Pape sont ils coupables envers l'Autriche, et d'où viendrait à cette puissance le droit de châtimement, et surtout de vie et de mort, sur les sujets des puissances étrangères ?)

Le duc de Modène, fière de la protection de l'Autriche, se montre à tous égards digne de sa réputation. Les cours militaires qu'il a rétablies enverront sans doute un grand nombre de victimes à l'échafaud. Cero Menotti doit être étranglé dans sa prison, et sa maison rasée jusqu'à terre. Malheur à quiconque a osé prononcer le mot de liberté, ou qui a pris les armes pour combattre. Plus malheureux encore sera le sort de ceux à qui l'estime publique a confié des emplois de confiance et de responsabilité.

Une lettre de Vienne, du 1er Avril, dit que la grande-duchesse de Parme a pris à sa solde deux régimens d'infanterie autrichienne, et que 10,000 hommes de la même armée seront maintenus par le Pape pendant un tems limité !

Une lettre d'Ancône, du 31 Mars, annonce que depuis l'arrestation du général Zucchi et de ses compagnons, les insurgés qui s'étaient rassemblés à St. Léon s'étaient dispersés, et qu'un corps de 1000 Autrichiens s'avancèrent sur Foligno. Cependant, on prétendait avoir reçu à Paris, le 14 Avril, la nouvelle certaine que les troupes autrichiennes s'étaient retirées du territoire romain.

**BELGIQUE. Congrès National. Séance du 10 Avril.**—M. Jottrand fait un rapport sur l'admission d'officiers supérieurs étrangers dans l'armée belge. Il propose de n'employer de cette manière qu'un général commandant en chef et trois officiers supérieurs au plus, dans d'autres armées que celles de l'artillerie et du génie.

M. Van-de-Veyer. Nous tenons à savoir de M. le ministre de la guerre, si, sur 24 généraux que nous avons, aucun ne serait capable de commander en chef. Il ne faut pas confier légèrement à un chef étranger le commandement de notre armée. Notre première révolution a été sans effet, parce que les deux généraux étrangers qui commandaient notre armée nous trahirent. . . . On parle toujours de grandes renommées militaires qu'il faut accueillir ; mais attendez donc qu'il s'en présente.

M. Lebeau. On ne songe pas que le choix du général en